**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** - (2015)

**Heft:** [1]: Numéro Thématique DEVA

**Artikel:** Le développement de l'armée (DEVA) aborde le sprint final

**Autor:** Froidevaux, Denis

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-781340

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

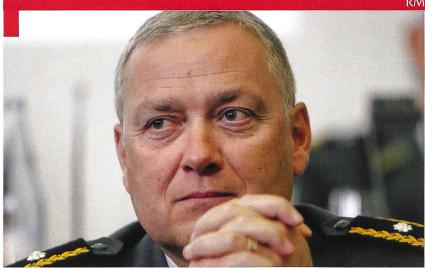
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Poilitique de sécurité

## Le développement de l'armée (DEVA) aborde le sprint final

### **Br Denis Froidevaux**

Président, Société suisse des officiers (SSO)

ès lors que le Conseil des Etats a adapté et accepté les points essentiels du message du Conseil fédéral sur le développement de l'armée (DEVA), il incombe maintenant au Conseil national, lors de la session d'été de 2015, de valider définitivement les bases d'une armée de milice forte et moderne, résolument tournée vers les menaces actuelles et futures.

La Société Suisse des Officiers (SSO) constate avec satisfaction que la plupart de ses exigences en matière d'amélioration du message du Conseil fédéral ont été, à ce stade, largement prises en compte. La SSO relève dès lors avec satisfaction que sa stratégie s'est avérée payante et largement reconnue.

Conformément à sa stratégie de base, la SSO a accompagné le DEVA depuis le début de façon critique et constructive. Il était et il est important d'avoir en permanence des exigences réalistes, applicables du point de vue politique, financier et sociétal. La SSO est persuadée que l'Armée a un besoin urgent d'évoluer, de façon à corriger enfin les défauts dus à la réforme inachevée que fut Armée XXI. A cet égard, elle se fonde sur les conditions-cadres fixées dans la Constitution fédérale - neutralité, armée de milice et obligation de servir ainsi que les trois missions de l'armée décrites, à savoir défense du pays et de la population, soutien des autorités civiles et promotion de la paix - ainsi que sur ce que l'on appelle la «ligne rouge » définie de façon interne par la SSO: financement de l'armée avec un budget annuel de 5 milliards CHF au minimum et un effectif réglementaire de l'armée de 100'000 militaires au minimum. Cette ligne rouge représente le seuil inférieur en dessous duquel la SSO n'acceptera pas de descendre.

### Processus échelonné sur plusieurs années

Le développement actuel de l'armée trouve son impulsion dans le Rapport du 23 juin 2010 sur la politique de sécurité et dans le Rapport du 1er octobre 2010 sur Le brigadier Denis Froidevaux a été réélu à la tête de la Société suisse des officiers pour un an par l'Assemblée des délégués SSO à Locarno, le 14 mars 2015.

l'armée. Il prévoit qu'à partir de 2017, l'on augmente la disponibilité opérationnelle de l'armée, que l'on améliore l'instruction et l'équipement et que l'on renforce l'ancrage régional. Finalement, il s'agit aussi de donner une base durablement solide au rapport entre les prestations et les moyens financiers. Le DEVA doit ainsi donner à l'armée la capacité de défendre et de protéger efficacement la Suisse et sa population contre les menaces et les dangers modernes, à l'avenir également.

Nos principaux repères et impératifs d'ordre politique lors de l'élaboration du DEVA ont été les suivants :

- l'effectif réglementaire doit être au minimum de 100'000 hommes,
- le budget de l'armée doit être augmenté pour atteindre 5 milliards CHF par an,
- le nombre de jours de service par an doit correspondre à un besoin d'instruction et de formation.

La procédure de consultation a été menée début 2014. Les cantons, les partis politiques, les organisations faîtières et les autres cercles intéressés au cas par cas ont été conviés à s'exprimer sur le projet et sur la révision partielle – connexe – de la Loi sur l'armée.

La SSO a répondu de façon exhaustive, documentée et différenciée au projet de consultation. Par la suite, le message a subi de légères adaptations et il a été approuvé par le Conseil fédéral le 3 septembre 2014 en vue de sa lecture par le Parlement. Cette nouvelle version ne tenait cependant aucunement compte des exigences de la SSO.

Nous avons donc dû nous résoudre à agir au niveau du Parlement, tout en constatant que l'absence de sensibilité du Conseil fédéral aux questions sécuritaires peut légitimement susciter de vives inquiétudes.

En mars 2015 le Conseil des Etats a approuvé la Loi sur l'armée par 32 voix contre 3 et 1 abstention. Au cours de

la session d'été, qui se tiendra en juin 2015, il incombera maintenant au Conseil National de valider les corrections et de donner à l'Armée la base dont elle a besoin – en termes de personnel, de finances et d'organisation – pour rester un instrument crédible en matière de politique de sécurité.

# Les exigences de la SSO

Il faut relever plusieurs améliorations-clés contenues dans le projet DEVA. D'abord, notre armée doit être en mesure de respecter un critère pourtant essentiel mais inexistant dans le modèle Armée XXI: celui de pouvoir mobiliser ou –autrement formulé– d'assurer sa disponibilité de base. Les Autorités et la population sont en droit d'attendre que les prestations attendues soient fournies dans les plus brefs délais.

Puis vient la question des cadres de milice, véritable colonne vertébrale du système, Ces cadres doivent recevoir une solide instruction de base et devront impérativement acquérir de nouveau plus d'expérience de commandement. Ainsi, ces cadres pourront ensuite conduire et former leurs subordonnés, à leur tour, avec plus d'efficacité. De cette manière, les cadres de milice offrent non seulement à l'Armée, mais aussi à leurs employeurs civils une valeur ajoutée plus élevée.

Finalement, toutes les formations d'engagement doivent bénéficier de nouveau d'un équipement complet. Pourtant, lors de la consultation publique, la SSO a découvert que le DEVA présentait des faiblesses nécessitant d'être corrigées au cours du processus de validation politique, puisque ni le DDPS ni les responsables du projet n'ont souhaité l'adapter. C'est dans ce sens que nous avons agi, dans le but de corriger et pas de détruire – contrairement à d'autres organisations dites de milice.

La SSO a donc exigé avec fermeté et constance que le Parlement modifie le DEVA comme suit :

Généralités: Toutes les troupes – et en particulier l'infanterie – doivent être formées, entraînées et équipées à chaque échelon en premier lieu pour la défense; on doit mettre un accent particulier sur la doctrine, l'équipement, la formation et la structure organisationnelle.

Financement: La décision du Parlement de financer l'Armée à hauteur de 5 milliards de francs par an sur un cycle de plusieurs exercices budgétaires (à savoir 20 milliards répartis sur quatre ans) doit être respectée.

Effectifs: L'armée a besoin d'un effectif réglementaire de 100'000 militaires au minimum, avec une possibilité d'augmentation rapide de cet effectif en cas de menace accrue. Cela correspond à un effectif réel de 140'000 hommes. Il faut renoncer au maintien de la réserve.

Nombre maximal de jours de service: La limitation du nombre de jours de service à 5 millions de jours par année doit être supprimée sans délai, le nombre de jours de service accomplis par an résultant des besoins tant en matière de formation que d'instruction que du profil des prestations.

Structure dirigeante: Les Forces terrestres doivent disposer d'au moins trois brigades solides au lieu des deux prévues: en effet, une armée réduite exige une plus grande souplesse. Le Commandement des Forces Spéciales (CFS) doit être subordonné directement au commandement des Opérations.

Nombre de CR et durée: La durée des CR doit être maintenue par principe à trois semaines. Elle peut néanmoins être réduite en cas de nécessité (par exemple lors de réorientations, d'interventions en faveur d'autorités civiles, etc.). Le nombre de CR à suivre doit être maintenu à six. Six CR parce que, d'une part, l'effectif réglementaire est fondé sur ce nombre de CR et que, d'autre part, la «fluctuation en termes de personnel» pour six CR serait de 15% environ, ce qui serait encore viable. Avec cinq CR, cette fluctuation atteindrait plus de 20% en raison des reports du service prévisibles, ce qui ne serait plus supportable pour le système de milice. Même une entreprise de l'économie privée ne pourrait plus fonctionner avec une telle fluctuation.

Reconnaissance de la prestation supplémentaire: La reconnaissance du service d'instruction obligatoire des cadres de milice doit être renforcée par des incitations (compte formation, allégements fiscaux, etc.) et inscrite dans la loi.

Service civil: L'accès au service civil pendant et après l'école de recrues doit faire l'objet d'un examen et être rendu plus difficile. Le service civil ne doit pas servir abusivement à éviter les désagréments liés au service militaire, comme c'est le cas aujourd'hui

Le traitement du DEVA par le Conseil des Etats lors de la session de printemps, le 10 mars 2015, donne à la SSO des raisons d'espérer que le Parlement apportera au message les modifications figurant plus haut. Elle attend maintenant que les conseillers nationaux assument leurs responsabilités en matière de politique de sécurité. Ils doivent garantir à l'Armée les conditions et les ressources lui permettant de fournir les prestations que l'on attend d'elle en faveur de la Suisse et de sa population.

## Objectif intermédiaire atteint

La SSO n'a cessé de faire connaître et de répéter inlassablement ses exigences dans le cadre de sa participation active à des séances de réflexion, à des groupes d'experts et à des séances de conseil, ou bien lors des rencontres régulières avec le CdA et à l'occasion de la consultation sur le message, ou bien encore lors des audits devant les commissions de la politique de sécurité des Chambres fédérales. Grâce à des communiqués de presse et par l'intermédiaire des contacts des sociétés d'officiers cantonales avec les parlementaires cantonaux et nationaux, la SSO a réussi à mieux faire connaître ses messages-clé aux politiciennes et aux politiciens. En résumé ce sont des milliers d'heures de travail que

nous avons fourni pour ce projet, et ceci de manière très démocratique et participative vis-à-vis de nos membres. Pour preuve, notre papier stratégique validé à l'Assemblée des délégués de Locarno en mars 2015.

http://sog.ch/wp-content/uploads/2015/03/150314\_ Pos\_Papier\_SOG-2015\_FR1.pdf

#### Conclusion

La SSO constate avec satisfaction que presque toutes les améliorations proposées en vue d'améliorer le message du Conseil fédéral sur le DEVA ont été entendues par le Conseil des Etats et le seront probablement par le Conseil National, en particulier pour ce qui est du financement sur le long terme. Il semblerait que le Parlement soit en passe de comprendre que si la sécurité a un coût, l'absence de sécurité présente une facture bien plus salée.

Si Armée XXI comportait des erreurs conceptuelles majeures, le problème principal auquel ce modèle a été confronté est bel et bien son sous-financement chronique. Il faut absolument tout mettre en œuvre pour que l'on évite de revivre le même cauchemar!

La SSO appelle donc toutes les forces raisonnables et sensées à se battre pour ce socle de 5 milliards CHF par an. Ce sera un travail de longue haleine, car la gauche n'aura cesse, chaque année, de vouloir asphyxier financièrement l'Armée pour mieux lui tirer dans le dos. Restons unis autour de cette ligne rouge –5 milliards et 100'000 hommes— et ne commettons pas l'erreur de vouloir faire l'Armée dont on a envie... mais faisons celle dont on a besoin!

A ceux qui sont prêts à déposer un référendum en compagnie du GSsA et/ou des partis anti-sécuritaires, je les invite à se rappeler que l'on ne dîne pas avec le diable, même avec une longue cuillère.

D. Fx.

